

La réunion à laquelle vous avez participé aujourd'hui est importante puisque vous êtes tous là dans le but d'informer et d'échanger sur les conséquences pour notre pays de l'Accord de Paris.

Tout le monde est unanime pour dire que l'Accord de Paris va bien au-delà des attentes. Il a été un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique. On peut parler d'accord historique.

A présent, il faut mettre en œuvre, sur le terrain, les engagements formalisés dans l'accord, afin d'endiguer les conséquences du dérèglement climatique. Et il ne faut pas avoir une approche minimaliste.

La Belgique et l'Union européenne ont d'ailleurs toujours convenu que l'INDC européen, qui s'élève à une réduction d'au moins 40% des émissions domestiques, soit revu après l'Accord de Paris. Lors du Conseil environnement du 4 mars dernier, notre pays a clairement exprimé sa volonté de relever le niveau d'ambition, en insistant sur le fait que l'effort devait être porté par tous, de manière équitable et en tenant compte du coût-efficacité.

Je le répète, la Belgique doit se montrer ambitieuse. Il faut travailler sans plus attendre à l'élaboration d'une stratégie à long terme.

Dans l'Accord de Paris, toutes les parties se sont engagées à mettre en place une stratégie dite « basse émission ». Sa mise sur pied au niveau belge a déjà fait l'objet d'un premier état des lieux en 2015. Le suivant doit être rédigé pour mars 2017.

La vision fédérale « développement durable » à long terme détermine que les émissions belges de gaz à effet de serre en 2050 devront avoir diminué de 80 à 95% par rapport à leur niveau en 1990.

Par ailleurs, dans sa résolution du 26 novembre 2015, le Parlement belge mentionne qu'à long terme l'énergie de notre pays doit être à 100% issue de sources renouvelables.

Il est clair que les défis climatiques et énergétiques sont étroitement liés. A cet égard, je suis ravie d'avoir les deux compétences au niveau fédéral. La Belgique va d'ailleurs établir, pour 2018-2019, des plans intégrés énergie-climat portant sur l'horizon 2030-2050. Je veux porter une attention toute particulière à l'économie circulaire qui accroît l'efficacité des ressources, en particulier énergétiques. Je sortirai une feuille de route en mai-juin.

Je souhaite rappeler que le Gouvernement fédéral, en collaboration avec les Régions, s'est engagé à développer une vision énergétique qui doit déboucher sur un pacte énergétique. Pas plus tard que hier, j'ai rencontré mon homologue au niveau de la Région flamande, Annemie Turtelboom et je peux vous dire que la discussion a été positive. Je vais aussi rencontrer mes homologues bruxellois et wallon, Céline Fremault et Paul Furlan. D'ici quelques semaines, nous allons signer une déclaration d'intention avec les Régions. Donc : on avance !

Si l'Accord de Paris fut une réussite, c'est grâce aux engagements d'efforts exprimés par 188 pays ayant introduit un INDC. Ce chiffre élevé témoigne incontestablement de la prise de conscience au niveau politique de la gravité du problème climatique.

Bien qu'il s'agisse d'un défi concernant en premier lieu les investisseurs privés, les acteurs publics ont également un rôle extrêmement important à jouer. Ils doivent en effet assurer que les coûts externes des émissions de gaz à effet de serre soient internalisés, et stimuler les investissements dans les activités bas-carbone.

Une action concrète que pourrait mener l'Autorité fédérale serait de lancer un débat sur la mise en œuvre d'une taxe carbone sur les émissions de gaz à effets de serre en Belgique. En tant que ministre fédérale, je serai attentive à ce que débat puisse déboucher sur des propositions concrètes.

D'autre part, il est important que nous déterminions, dans un dialogue avec les représentants du secteur privé et d'institutions belges, de quelle manière et sous quelles conditions les flux financiers peuvent être plus facilement dirigés vers des investissements bas-carbone, tant au niveau national qu'international.

A cet égard, je suis impatiente de prendre connaissance des résultats de l'étude que le Service Changements climatiques publiera dans les prochaines semaines sur l'état des lieux des flux financiers liés à la transition bas-carbone dans notre pays. Je suis convaincue que cette étude constituera une pièce importante pour notre réflexion sur les moyens d'assurer l'avenir de notre planète.

Un second volet de l'Accord de Paris porte sur le soutien technique, technologique et financier apporté par les pays développés aux pays en développement. La Belgique, comme Partie signataire de l'Accord, a l'obligation de fournir, conjointement avec les pays développés, 100 milliards de dollars US par an d'ici 2025.

Le Service climat publiera bientôt une étude sur les flux de financement privé mobilisés par la Belgique dans les pays en développement et explorera en 2016 les possibilités existant pour augmenter les efforts belges en la matière. Là aussi, c'est un document que j'étudierai avec attention.

L'accord politique sur le *Burden sharing* obtenu entre le niveau fédéral et les Régions - et qui vous a tous tenu en haleine fin 2015, n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs ? - fut une étape importante pour le respect de nos engagements jusqu'en 2020. Elle n'a pas été sans suspense, mais vous en conviendrez, elle s'est terminée par un *happy end*... ! Cet accord - histoire de faire durer le suspense... - doit maintenant bien évidemment être concrétisé dans les faits.

Ainsi, l'Autorité fédérale ne se contentera pas de poursuivre les mesures politiques existantes, à savoir une réduction de 15.250 ktonnes entre 2013 et 2020. Elle proposera, avant la fin 2016, des mesures censées entraîner une réduction supplémentaire des émissions de 7.000 ktonnes.

Pour y parvenir, plusieurs pistes peuvent être envisagées, en dialogue avec les ministres concernés ; la fiscalité, la mobilité, l'efficacité énergétique et les normes de produits.

Je précise que cet accord politique du *Burden sharing* est actuellement en voie de transposition en accord de coopération. Il devra être approuvé prochainement par le parlement fédéral et les parlements régionaux.

Pour la Belgique ce sera une étape importante qui sera franchie. Il y en aura bien sûr beaucoup d'autres pour faire en sorte que l'Accord de Paris soit une réussite ! Mesdames, messieurs, vous le savez, le travail ne fait que commencer.

Je vous remercie pour votre attention. *Thank you for your attention.*